

MES LITTORAUX ENTRELACS



MADINE - DER-CHANTECOQ - FORÊT D'ORIENT - VOUGLANS - VASSIVIÈRE
BORT-LES-ORGUES - GRANDVAL - NAUSSAC - PARELOUP - LÉMAN - BOURGET
ANNECY - SERRE-PONÇON - SAINTE-CROIX

Étang de La Horre (Aube)

ÉDITORIAL



PATRICIA MAHUT,

Membre du Bureau du conseil de rivages des Lacs
Conseillère départementale de la Haute-Savoie
Vice-présidente du Conseil Savoie Mont Blanc

Alors que l'établissement public fêtera en 2025 son cinquantième anniversaire, la délégation Lacs du Conservatoire du littoral vient de franchir ses 15 ans d'existence. Légitimement basée dans les Pays de Savoie, au Bourget-du-Lac, sur les rives du plus grand plan d'eau naturel de France et à proximité des deux autres lacs glaciaires, elle a depuis 2008 doublé la superficie protégée, atteignant aujourd'hui plus de 5 000 ha maîtrisés autour de la quinzaine de grands lacs intérieurs métropolitains. Ce bilan est en premier lieu le fruit d'un patient travail de conviction auprès des élus locaux, qui rejoignent progressivement un collectif porté par des valeurs universelles de partage et de générosité, constitué de communes souvent rurales, aux moyens limités, mais aussi de syndicats mixtes, de Départements, de Régions et de communautés de communes et d'agglomération. Le solide tissu ainsi formé se retrouve dans le Bureau du conseil de rivages des Lacs, instance de gouvernance récemment réactivée, où toutes les sensibilités politiques se rejoignent dans l'ambition partagée de travailler au profit de notre patrimoine naturel.

La force du Conservatoire du littoral réside donc dans cette adhésion transpartisane de responsables politiques à une initiative originale, impulsée en son temps par de hauts serveurs visionnaires de l'Etat. Cette alliance constitue indéniablement une force supplémentaire pour décider les propriétaires fonciers à céder leurs terrains, ces derniers représentant un héritage davantage affectif que matériel. Cette complémentarité d'action et l'identité du destinataire final de leur patrimoine sont des facteurs essentiels qui interviennent de manière décisive dans la plupart des négociations, parfois très longues.

La démonstration d'une possible valorisation et ouverture des sites au bénéfice du public, en fonction des besoins et des sensibilités écologiques, lors de travaux de requalification, de réhabilitation ou de restauration, représente ensuite un formidable atout pour rallier les réticents à l'utilité d'une telle politique. Car la confiscation ou la vitrification ne sont pas de mise : les sites, une fois protégés, peuvent évoluer et trouver une réelle utilité sociale, dans l'équilibre entre ouverture et valorisation des qualités intrinsèques des espaces considérés. Les mutations et les transformations sont souvent lentes et presque invisibles, elles n'en exigent pas moins une ingénierie attentive, exigeant un suivi assidu de la part des agents de la délégation.

Cette habile architecture de projet, peut-être quelque peu idéalisée, s'effondrerait sans la prise en charge et l'implication quotidienne des gestionnaires. Les collectivités locales sont à nouveau majoritairement à la manœuvre, pour porter politiquement et financièrement la démarche de préservation ou bien s'impliquer sur le terrain lorsqu'elles disposent de services techniques compétents. A leurs côtés, des établissements publics (OFB, ONF, Parcs naturels régionaux) et des associations professionnelles (Conservatoires d'espaces naturels) apportent leur connaissance fine des sites pour assurer la permanence de la biodiversité et la durabilité des pratiques traditionnelles. La délégation du Conservatoire du littoral agit alors en médiatrice et garante des grands équilibres pour conjuguer des approches parfois divergentes. Les comités de gestion et les démarches d'évaluation des plans de gestion sont des moments riches de débats dynamiques qui fondent la permanence d'une vision qui se veut à la fois conservatrice et progressiste...

Directeur de la publication : Agnès Vince - Rédactrice en chef : Anne Konitz - Crédit photos : Conservatoire du littoral sauf mention spéciale (Couverture : F. Larrey - Cdl) - Ce magazine est édité à 6 000 exemplaires

INAUGURATION AU LAC DU DER

Agnès Vince, directrice du Conservatoire du littoral, est venue constater l'achèvement des importants travaux conduits depuis 2017 pour restaurer, aux abords du lac du Der-Chantecoq, les étangs d'Outines et Arrigny, avec l'aide de la Région Grand Est et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. A l'occasion du festival international de la photographie animalière de Montier-en-Der, Agnès Vince a signé la convention de gestion de l'étang de La Horre avec Bruno Fauvel, trésorier du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale.



Agnès Vince, directrice, et
Claude Homehr, présidente
du conseil de rivages des Lacs



VIE DE L'ÉQUIPE

Christelle Dubosson assure depuis le 1er janvier 2022 la nouvelle vacation annuelle d'appui foncier, mission essentielle pour le bon déroulement des acquisitions. Elle succède à Jules Rassele qui a accompli un travail remarquable en 2021.

Kévin Brionaud, chargé de mission Massif central a quitté ses fonctions dans le courant de l'été pour intégrer comme attaché territorial la communauté urbaine de Limoges à la suite de sa réussite à un concours administratif. Le poste est parallèlement pérennisé et est désormais occupé par **Natacha Ferrer**, précédemment cadre technique à l'Office national des forêts à Versailles.

Eve Dusacre, garde du littoral pour le massif de la Forêt d'Orient, employée par le Parc naturel régional éponyme, est désormais commissionnée et assermentée au titre de la protection du patrimoine naturel et de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, après avoir suivi la formation exigeante délivrée par l'Office français de la biodiversité.

CREUSE
LAC DE VASSIVIÈRE
HAUTE-VIENNE



« FAITES » DES BERGERS À VASSIVIÈRE

Suite au succès de cette fête organisée pour la première fois en 2021 par l'Association pour le pastoralisme de la montagne limousine et des éleveurs locaux, une nouvelle édition a été organisée cette année mettant à l'honneur les moutons et le pastoralisme à Vassivière. Au programme : démonstrations du travail du chien de troupeau, tri des brebis, tonte, travail du feutre et transhumance. Cet évènement vise à favoriser les échanges entre le public, les bergers, les éleveurs et les gestionnaires d'espaces naturels pour mieux comprendre cette activité importante pour l'économie locale et la mise valeur du paysage.



JURA
LAC DE VOUGLANS

RENCONTRE DES GARDES 2021 À VOUGLANS

Une rencontre des agents ayant en charge la gestion des sites du Conservatoire du littoral autour des grands lacs métropolitains s'est déroulée en novembre 2021 à la base nautique départementale de Bellecin, sur les rives du lac de Vouglans (Jura). Cette réunion,

qui se tient tous les 18 mois environ, a permis des échanges autour du thème majeur de l'accueil du public, à partir des situations très contrastées vécues par les gardes du littoral. Ces moments de convivialité sont aussi l'occasion de bénéficier de l'expertise d'intervenants extérieurs et de constater sur le terrain des réalisations en matière d'aménagement et de gestion des sites. Les prochaines rencontres devraient se tenir dans le Massif central au premier trimestre 2023.



CONVENTION POUR LA GESTION DE LA MAISON CALLIÈS

HAUTE-SAOVIE
LAC D'ANNECY

Les Marais de l'Enfer, situés sur la commune de Saint-Jorioz, représentent la dernière fenêtre agricole d'importance connectée fonctionnellement au lac d'Annecy. Cette coupure d'urbanisation est le siège de bâtiments agricoles, restaurés par le Conservatoire (2014-2018), ainsi que d'une belle maison de maître. Celle-ci a été dès 2006 transférée en droits réels à la communauté de communes de la rive gauche, à laquelle s'est substituée la communauté d'agglomération en 2017. Une nouvelle convention a donc été rédigée pour confier à cette collectivité et pour 30 ans l'aménagement et la gestion de ce bâtiment patrimonial dans le cadre d'un projet ambitieux de transition environnementale des entreprises du bassin annécien, baptisé « Quai 225 ».

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION SUR LES CAVALIERS

ALPES DE HAUTE-PROVENCE
LAC DE SAINTE-CROIX
VAR



Alors que les travaux sur les anciens corps de ferme sont en voie d'aboutissement, une nouvelle phase d'aménagement se profile sur la propriété dite «des Cavaliers». A proximité d'un des départs de randonnée sur l'un des secteurs les plus emblématiques du grand canyon du Verdon - l'Imbut -, le Parc naturel régional du Verdon s'est proposé de piloter l'aménagement d'un «belvédère des Cavaliers». Là où actuellement les professionnels de l'eau, les randonneurs et les excursionnistes en quête de spectacle se concentrent de façon spontanée, il s'agit d'organiser l'accueil des véhicules qui stationnent actuellement en bord de route et ont tendance à écraser et envahir la végétation limitrophe. La phase d'étude et d'observation de la fréquentation du site a démarré durant l'été 2022, encadrée par une convention au

sein de laquelle le gestionnaire en titre, la commune d'Aiguines, délègue au Parc sur le territoire d'étude, la gestion du site fréquenté. Les travaux d'aménagement, qui concerneront en partie la propriété du Conservatoire, sont programmés à une échéance de six ans, avec des financements européens.



L'ABOUTISSEMENT DE LONGUES NÉGOCIATIONS SUR LES BORDS DU LÉMAN

Sur le lac Léman, le Conservatoire du littoral est propriétaire de 160 ha sur une dizaine de sites. Les coupures d'urbanisation sont très peu nombreuses sur le littoral lacustre nord-alpin. Le rivage du site de « La Fabrique », à Chens-sur-Léman, et le site du « Saugey » à Anthy-sur-Léman, représentent 5 kilomètres de littoral encore préservé. Ces espaces non construits, pour la plupart agricoles, constituent des fenêtres paysagères rares et précieuses à préserver. Le Conservatoire est déjà propriétaire sur le site de «La Fabrique» d'environ 25 ha grâce à deux opérations menées avec la Safer en 2009 et 2010. Les négociations qui aboutissent aujourd'hui étaient en cours depuis plusieurs années. Les 5 000 m² acquis seront mis à disposition de l'agriculteur en place, agréé par la Safer. Au «Saugey», un ensemble de parcelles d'une superficie d'environ 2,3 ha est en cours d'acquisition en révision de prix dans le cadre d'une préemption au titre des Espaces naturels sensibles. Cette acquisition est la deuxième sur le site, elle complète les propriétés précédemment acquises par le département. Les deux tènements participeront à des projets d'ouverture au public dans le cadre de la découverte d'un littoral particulièrement convoité et peu accessible sur les rives lémaniques.

ACQUISITIONS VALLÉE DU LYS ET PORT-DIEU À BORT-LES-ORGUES



Une nouvelle animation foncière lancée sur les rives corréziennes du lac de Bort-les-Orgues a permis l'acquisition de plusieurs sites naturels importants le long des gorges de la Dordogne. Sur la commune de Sarroux-Saint-Julien, une négociation avec un propriétaire privé a notamment permis l'acquisition de 10 ha de forêts le long du ruisseau du Lys devant initialement servir à la construction

d'une centrale hydro-électrique. Une autre acquisition de 14 ha sur la commune de Confolent-Port-Dieu a permis de relier deux ensembles forestiers dont le Conservatoire est déjà propriétaire le long des rives du Chavanon pour former une entité foncière unique cohérente sur ce site Natura 2000 accueillant plusieurs espèces de rapaces et de chiroptères protégés.



ACQUÉRIR LES SPOTS DE BIODIVERSITÉ, L'ÉTANG DE NONSARD-LAMARCHE

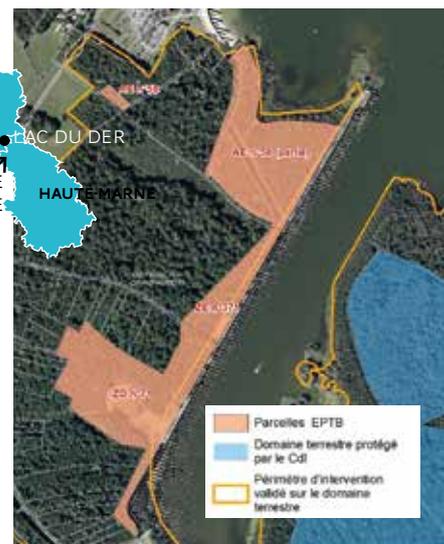
Le Conservatoire du littoral a acquis fin 2021 l'étang de Nonsard-Lamarche parfois aussi appelé étang de Bruny. Il s'agissait du dernier étang périphérique au lac de Madine qui n'était pas encore propriété du Conservatoire. L'ensemble cédé de près de 30 ha est constitué de deux plans d'eau en aval de l'étang principal, de prairies et de boisements humides. Outre l'aspect financier, les anciens propriétaires souhaitaient donner du sens à la cession de ce patrimoine familial. C'est chose faite avec la garantie de préservation et de mise en valeur à long terme que porte le Conservatoire. En lien avec les gestionnaires du site – le CEN Lorraine, l'OFB, le PNRL et l'ONF – les premières actions font l'objet de discussions riches. En premier lieu, l'observation minutieuse du site permettra d'en qualifier la richesse naturelle, notamment



en vue d'établir un cahier des charges favorable au maintien de prairies de qualité en partenariat avec l'exploitant actuel des parcelles.



CONCRÉTISER UN PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS (EPTB)



UN PARTENARIAT LOCAL SUR LE SITE DE L'ÉTANG DE LA HORRE

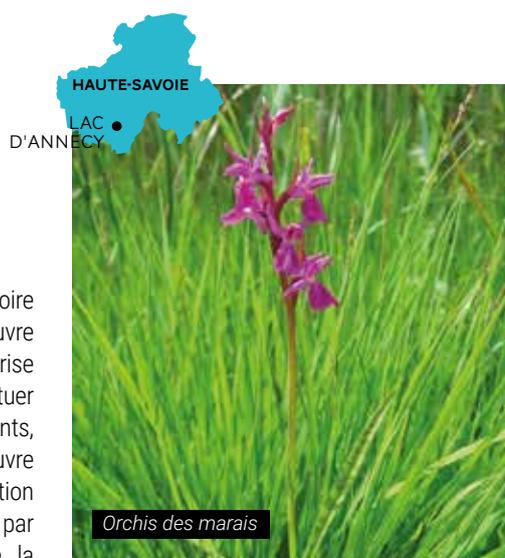
Le Conservatoire du littoral a acquis fin 2021, auprès du Syndicat d'aménagement touristique du lac du Der, près de 400 ha constitués pour l'essentiel de la Réserve naturelle nationale de l'Etang de la Horre. A l'origine de cette acquisition, des personnalités persévérantes et impliquées qui ont su voir loin et prendre le temps nécessaire pour faire aboutir un dossier exceptionnel à plus d'un titre. Ainsi, cette première acquisition « hors communes littorales » de la délégation Lacs, a été rendue possible notamment par l'adhésion des partenaires et des élus locaux aux objectifs du Conservatoire du littoral. Cette acquisition marque l'importance et pérennise à long

terme la vocation de la Réserve naturelle nationale en s'appuyant sur le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et l'Office national des forêts comme gestionnaires. Elle débute également la maîtrise foncière d'un ensemble plus vaste de près de 1 400 ha destinés à créer une zone de protection tampon au bénéfice de la réserve. Cette acquisition est également le début d'un ensemble d'actions et d'investissements de l'établissement concertés avec les gestionnaires du site et les partenaires et élus locaux, notamment : l'aménagement du site pour le public, la confortation des ouvrages de gestion hydraulique, la recherche d'un projet de territoire sur les bâtiments.

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs assure l'entretien, l'aménagement et l'exploitation des lacs du Der-Chantecoq, d'Orient et du Temple. A ce titre, l'EPTB est propriétaire foncier des lacs proprement dits (mais aussi d'emprises à proximité) et est un partenaire privilégié du Conservatoire du littoral. Le Conservatoire et l'EPTB ont ainsi travaillé conjointement à la gestion des espaces naturels à proximité des grands lacs depuis de nombreuses années. C'est donc naturellement que la cession des emprises foncières de l'EPTB au sein des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral a été proposée pour plus de cohérence d'action. Ainsi, en 2022, un peu plus de 23 ha en nature de forêt mais aussi de prairie sont en cours d'acquisition sur les communes d'Arrigny et de Giffaumont-Champaubert. Ces emprises complètent la maîtrise foncière des sites et seront intégrées aux plans de gestion écologique et forestier qui s'y rapportent.

ACQUISITION RARE AUX MARAIS DE L'ENFER À SAINT-JORIOZ

Le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur les marais de l'Enfer couvre 58 ha, dont 32,5 sont déjà acquis. La maîtrise foncière est essentielle pour constituer progressivement des tènements cohérents, condition nécessaire pour mettre en œuvre des opérations de restauration et de gestion efficaces. Le site, géré conjointement par le Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie, la commune de Saint-Jorioz et le SILA (Syndicat mixte du lac d'Annecy), bénéficie d'une « feuille de route » pluriannuelle qui permet de programmer les actions.



L'acquisition d'environ 2 ha, après des années de négociation, constitue un fait notable car le parcellaire est très morcelé et les propriétaires nombreux.

LACS DE LA FORÊT D'ORIENT



RENDRE ACCESSIBLE LA FORÊT D'ORIENT AU PLUS GRAND NOMBRE

Le Conservatoire du littoral assure aujourd'hui la protection de 565 ha de boisements littoraux entre les lacs du Temple et d'Orient, dans l'Aube. Depuis plusieurs années, conformément au plan de gestion, un projet de création de sentiers a été initié avec les partenaires locaux. L'objectif est notamment d'ouvrir davantage la forêt au public et de transmettre des messages pédagogiques autour de cet espace naturel remarquable. Un des sentiers se voulait tout public... donc adapté aux personnes valides et à celles souffrant de handicaps. Or, aménager

l'espace pour réussir un accueil tous publics tout en maintenant la naturalité des lieux n'est pas chose aisée. Aussi, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un groupement de 3 entreprises ayant chacune une spécialité en accessibilité, interprétation ou aménagement paysager. Le projet retenu est ambitieux puisqu'il consiste à créer :
- une boucle de 700 m en forêt, intitulée « le palais du roi chêne », labellisée « Tourisme et Handicaps », tous publics,
- un circuit d'interprétation de 7 km, intitulé « la forêt du Grand Orient, colosses aux

pieds d'argile » accessibles, à un public familial plus aguerri.

Cette opération revêt un caractère exemplaire à l'échelle des lacs intérieurs métropolitains puisque peu de sites naturels se prêtent à un aménagement accessible tous publics. Ce projet piloté par le Conservatoire du littoral est financé par le « Plan de relance » de l'Etat et le département de l'Aube en vue d'une réalisation des travaux en 2022 et 2023 (avec le soutien complémentaire possible de l'Agence de l'eau Seine-Normandie).

LAC DER-CHANTECOQ

LES ÉTANGS D'OUTINES ET D'ARRIGNY : DÉVELOPPER LA QUALITÉ DU SITE ET AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le Conservatoire du littoral est propriétaire du site de « l'Argentolle et des étangs d'Outines et d'Arrigny », sur la rive ouest du lac du Der-Chantecoq. Ce site, que l'établissement a commencé à acquérir dès 1986, couvre plus de 300 ha de milieux en mosaïque et dessine une chaîne de trois étangs (Landres, Grand Coulon, La Forêt).

La gestion est assurée collectivement par l'Office français de la biodiversité (OFB), la Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO), l'Office national des forêts (ONF) et le Syndicat mixte du lac du Der. Cette vision partenariale sur la durée garantit une expertise technique diversifiée.

Le plan de gestion, arrêté pour la période 2015-2025, a démontré l'importance de résoudre les problèmes de dégradation des ouvrages hydrauliques sur les étangs, notamment les dispositifs de vannages et le déversoir. Il a également été exprimé l'importance de travailler les fonds d'étangs, les îlots, les berges et les roselières pour améliorer ou maintenir la biodiversité des milieux. La rénovation des ouvrages piscicoles est également nécessaire pour maintenir cette activité patrimoniale extensive qui peut concourir à la bonne conservation du site. Par ailleurs, la création ou le remplacement d'ouvrages d'accueil du public et le lancement de suivis scientifiques étaient devenus indispensables.

Des travaux ont donc été successivement lancés sur les 3 étangs, respectivement

en 2017 pour l'étang de Landres, en 2018 pour le Grand Coulon et en 2020 pour la Forêt. Chaque étang a fait l'objet de travaux d'ampleur qui ont nécessité des assocs successifs.

En 2021, des travaux d'accueil du public ont été réalisés comprenant la démolition des anciens ouvrages devenus vétustes, la reconstruction d'un nouvel observatoire ornithologique sur le Grand Coulon, la reconstruction d'un platelage et d'un ponceau au nord du Grand Coulon, et la construction ou le déplacement de 3 observatoires de comptage dédiés aux études scientifiques.

Ces travaux ont été réalisés en bois brut (chêne) local sans fondation béton

démontrant par l'exemple que des aménagements, même lourds, peuvent avoir un faible impact sur les milieux. L'ensemble de ces travaux (2017-2021) représente un montant d'investissement de 750 000 € qui ont été financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour 190 000 €, la région Grand Est pour 110 000 € et le Conservatoire du littoral pour 450 000 €. Ces travaux d'envergure ne seraient pas possibles sans la mobilisation des gestionnaires, des partenaires et des élus locaux. Merci à eux !





MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE SUR 4 SITES LACUSTRES

Hormis la forêt du Grand Orient (cf. article spécifique), trois autres sites bénéficient de crédits issus du Plan France relance : la ferme des Cavaliers dans les grandes gorges du Verdon (achèvement du chantier en 2023), le domaine de la Gryère à Lugrin et les Balcons de Bret à Saint-Gingolph, tous deux sur les rives du lac Léman. Excepté les Cavaliers, les dossiers en sont au stade de l'analyse des offres pour choisir les entreprises qui seront chargées de réaliser

les aménagements définis avec les maîtres d'œuvre pour faciliter l'accueil du public et maîtriser une fréquentation croissante. Le coût total de ces travaux dépasse les 2 M€. Certaines collectivités accompagnent financièrement l'établissement (départements de la Haute-Savoie et de l'Aube, Région Paca). Ces dossiers génèrent une forte augmentation de la masse de travail pour les chargés de mission.

LAC DE VOUGLANS

RESTAURATION DE LA COMBE D'ONOZ

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 94 ha en rive droite du lac de Vouglans (Jura), essentiellement sur le territoire de la commune d'Onoz. La particularité du site réside dans sa morphologie : une longue combe s'est formée, parallèlement à la vallée de l'Ain, à la faveur des chaînons calcaires environnants. Cette configuration est propice à la constitution d'une zone plus ou moins humide selon les secteurs, où une agriculture traditionnelle s'est développée (polyculture/élevage en AOC Comté). Sur un ensemble de parcelles acquis voici quelques années,

un système de parcs emboîtés a été installé pour optimiser, tant au plan de la conduite du troupeau que de l'impact favorable sur les prairies, un mode d'exploitation axé sur le pâturage. Deux mares ont également été creusées et mises en défens. Le Conservatoire a financé les matériaux (piquets, ronce) et le Département du Jura, via la CDEREN (Cellule départementale d'entretien des rivières et des espaces naturels) a pris en charge l'intégralité de la main d'œuvre, dans le cadre d'un partenariat initié en 2018 et sur le point d'être reconduit.



LAC D'ANNECY

REQUALIFICATION DES ABORDS DU CLOS BERTHET

A la suite de la notice de gestion réalisée en 2018 et de l'installation du comité de gestion, des aménagements tendant à la désartificialisation du site du Clos Berthet, notamment côté plage, ont été réalisés, en étroite concertation avec la municipalité : remplacement d'un grillage disgracieux et

privatif par une haie champêtre, installation d'anneaux pour parquer les vélos, intégration des toilettes et des poubelles, mise en place de panneaux d'accueil et d'information. Plus de 80 arbres ont également été plantés dans le cadre d'un partenariat avec le Grand Anancy. Cette initiative permet de mieux

inscrire le site dans son environnement péri-urbain tout en facilitant sa redécouverte par le public en respectant l'usage conféré au bâtiment (centre de formation géré par l'école d'agriculture de Poisy).



* USAGES & FRÉQUENTATION



DU CHAMP AU PRÉ, C'EST POSSIBLE !

En lien avec les gestionnaires (CEN L, OFB, PNR L) et les partenaires locaux, un périmètre d'intervention de près de 1 150 ha a été créé en 2020. Ce périmètre à dominante agricole est une innovation pour la délégation Lacs. Il répond aux enjeux du territoire, en matière de protection de la biodiversité et de la ressource en eau, de maintien d'une activité agricole économiquement viable et de conservation de la qualité paysagère. En effet, l'évolution des pratiques agricoles notamment impacte directement la qualité du site de Madine:

- l'agrandissement des exploitations s'est traduit par une uniformisation des milieux et par une baisse de la biodiversité, et une moindre attractivité du paysage,

- la diminution de l'élevage a entraîné un retournement des prairies permanentes au profit de cultures annuelles, ce qui a impacté directement la qualité de l'eau et la biodiversité présente.

Avec l'aide des dispositifs et partenaires déjà en place, le Conservatoire renforce les actions entreprises sur le maintien des prairies existantes et la remise en herbe des cultures.

Une première intervention s'est concrétisée avec l'acquisition de 12 h de surface dédiées initialement à une culture annuelle. Sur 4 h, un cahier des charges a été élaboré avec l'exploitant pour viser une remise en herbe de la parcelle dès 2023. La logique d'acquisition n'est pas de fournir une seule aide ponctuelle à la remise en herbe mais plutôt de mettre en place des conditions financières et techniques pérennes, viables pour l'exploitant, en vue d'assurer la conservation des prairies à long terme. La conversion en prairie est l'occasion pour le Conservatoire d'aider ponctuellement l'exploitant en l'exonérant de redevance pendant 3 ans, et en lien avec le CEN L, en fournissant gratuitement des graines locales pour le semis de la prairie. Dans 3 ans, une fois la prairie en place, la redevance tiendra compte des contraintes d'exploitation (date et modalité de fauche et de fertilisation). Souhaitons que cette expérimentation soit un succès reproductible pour que l'activité économique agricole rime avec protection de la biodiversité et de la ressource en eau.

LA BIODIVERSITÉ AUDIBLE MAIS « INVISIBLE » : LE BUTOR ÉTOILÉ

Par Mathieu Junger,
co-gestionnaire du site de Madine.

Le Butor étoilé est un petit héron trapu aux mœurs particulièrement discrètes. La couleur de son plumage, brun fauve rayé de noir, alliée à son comportement mimétique, le rend particulièrement difficile à observer dans son milieu de prédilection, les roselières. Il se nourrit de poissons, d'amphibiens et de crustacés. Appelé aussi « bœuf des marais », ce surnom lui vient du chant atypique qu'émettent les mâles en période de reproduction (février à juin) et qui évoque un mugissement.

En Europe, le Butor étoilé est encore bien présent mais ses effectifs sont en déclin important depuis plusieurs décennies. La régression des zones humides est une des principales causes du déclin des populations. C'est dans la plaine de la Woëvre, pays d'étangs et de prairies implanté aux pieds des côtes de Meuse, que l'on trouve encore le Butor étoilé (15 à 25 mâles chanteurs).

Malheureusement, les populations voisines de Moselle, d'Alsace ou de Champagne ont pratiquement disparu. Le Butor lorrain est bien isolé de ses congénères de Brenne, de Camargue ou de Normandie. La pisciculture extensive, qui contribue au maintien des

étangs comportant de vastes roselières, et l'élevage bovin, garant du maintien de paysages variés comprenant prairies, mares et haies, tiennent un rôle important dans la sauvegarde du Butor. Ainsi, en conservant et développant des sites remarquables protégés, le Conservatoire du littoral participe à son échelle à la lutte contre la perte de biodiversité.

L'estimation de ses populations est une tâche difficile. Outre la difficulté de l'observer, il est polygame. La présence d'un mâle chanteur ne permet pas de déduire le nombre de femelles présentes et le nombre de nids ayant produit des jeunes. Il est donc délicat d'estimer une population et sa dynamique.

Afin de répondre le plus efficacement à ces contraintes, le PNR, le CEN Lorraine, l'OFB, accompagnés par un bioacousticien, se sont associés autour d'un projet de suivi depuis 2012. Organisés en avril et en mai, ces comptages ont pour objectif d'évaluer la population de mâles chanteurs de Butor en petite Woëvre. La structure du chant du Butor est telle que son identification est assez simple. Pour le PNR et le CEN Lorraine, les comptages sont autant une démarche scientifique qu'un moyen de sensibiliser les habitants du territoire en les rendant acteurs de ces suivis.

CONTACT

DÉLÉGATION LACS • Savoie Technolac
Immeuble Le Dauphin • 18 Allée du lac Saint-André
73382 Le-Bourget-du-Lac
lacs@conservatoire-du-littoral.fr

SIÈGE ROCHEFORT
La Corderie Royale
CS 10137 • 17306 Rochefort
direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr



www.conservatoire-du-littoral.fr